

BULLETIN D'INFORMATION

de la FONDATION iFRAP

ÉDITO

Dépenser sans compter promet le chômage pour tous

En cette fin d'année 2013, la liste est longue des augmentations d'impôts, taxes et cotisations... Trois ans de hausse insensée de la fiscalité. Entre 2011 et 2013, les ménages ont une aggravation de la pression fiscale cumulée de 57 milliards d'euros, quand les entreprises supportent 63 milliards de plus. Malgré toutes ces hausses d'impôts, les recettes ne rentrent pas et il faut toujours trouver de nouvelles petites taxes pour boucher les trous. Mais à quoi sert de boucher les déficits d'un côté quand la dépense publique augmente de façon incontrôlée de l'autre ? Entre 2008 et 2013, la France est passée de 1.027 milliards d'euros des dépenses publiques à plus de 1.180 milliards. Pourtant, tous les ministres du Budget avaient promis de baisser la dépense au pays des doublons.

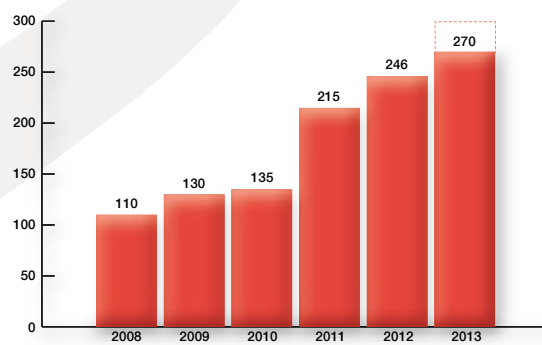
Et alors que le gouvernement annonce un effort de 14 milliards d'euros d'économies sur l'ensemble des dépenses publiques, dont 9 sur le seul budget de l'État, il faut comprendre qu'en réalité le budget de l'État ne baissera pas, il augmentera de 375,4 à 379,9 milliards (y compris les investissements d'avenir).

En effet, tous les ans, les économies annoncées ne sont que le résultat de la non-augmentation des dépenses d'une année sur l'autre et non une baisse de la dépense de l'État en valeur absolue. Or les gouvernements successifs aiment à gonfler les projections de hausse des dépenses sur l'année à venir pour ainsi rendre plus importantes les économies affichées alors qu'il nous faut des réformes de structures. Qui dit réforme de structures dit vrai choc de simplification, réorganisation des missions des différents échelons, fusions, rationalisations, suppressions de postes. La Fondation iFRAP agit tous les jours, en intervenant dans les médias, en publiant des études mensuelles dans *Société Civile* et en interpellant les décideurs publics. Cessons les faux-semblants et diminuons les dépenses !

Portrait d'Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, publié dans *Libération*, le jeudi 26 septembre



Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Fondation iFRAP a été citée ou invitée plus de 270 fois dans les média.



■ Nombre de passages média

4 études au cœur de l'actualité

Retraites : les 15 clés de la réforme

En mai 2013, la Fondation iFRAP publie une grande étude, « Retraites : les 15 clés de la réforme », reprise par le quotidien *Les Échos* en juillet. La réforme est inévitable et le gouvernement s'est engagé à un retour progressif à l'équilibre en réponse aux demandes pressantes de Bruxelles. Seulement, peut-on demander des efforts supplémentaires aux salariés et retraités du privé sans réformer les pensions publiques alors que celles-ci progressent à un rythme difficilement supportable pour les finances publiques : de 18 milliards d'euros en 1990 pour les seules pensions des fonctionnaires de l'État, elles sont passées à 42 milliards en 2012. Elles seront de 48 milliards en 2015. À ce rythme, l'État devra choisir entre payer les salaires ou les pensions.

Défense : après le Livre blanc, quels enjeux ?

La Défense dans le viseur de l'IFRAP

Alors que le budget de la Défense continue d'être serré - le ministère doit trouver 1 milliard d'euros par an d'ici à 2020 -, les militaires commencent sérieusement à « inquiéter de l'efficacité des forces armées en ce qui a un sens critique. Le think tank iFRAP, dans un rapport à paraître, estime qu'un an est trop, tant il existe de gouvernements d'économies non espérées. Respectant l'objectif gouvernemental de 24 000 suppressions de postes d'ici à 2019, l'IFRAP reconstruit l'effort de

d'administratifs et de soutien ». Une meilleure externalisation des fonctions habileté et restauration permettrait, par exemple, de récupérer sans dommage 200 millions d'euros par an. L'IFRAP milite aussi pour ramener de 51 à 20 le nombre de « bases de défense » en métropole, alors que le président de la République a écarté, en mai, toute idée de fermeture. Autre sujet tabou abordé par l'IFRAP : les sous-marins à propulsion nucléaire, pour ne garder que les sous-marins lanceurs d'engins. P.-A. M.



Dans ce dossier de juillet 2013, annoncé par le magazine *Challenges*, la Fondation iFRAP revient sur le modèle administratif de la Défense et ses possibilités de rationalisation, notamment en multipliant les externalisations et en proposant une véritable réforme des bases de défense qui ne doivent pas être un outil d'aménagement du territoire mais servir les militaires le mieux possible. L'investissement en R&D, alors que la cyber-guerre

fait déjà rage, est également l'un des enjeux majeurs de la Défense au XXI^e siècle. La France doit maintenir son excellent niveau technologique et ne pas se laisser dépasser par ses adversaires potentiels dans les domaines de l'aérospatiale, des nanotechnologies et de la robotique. Pour cela, un nouveau lien doit se créer entre l'industrie de la Défense et l'État, qui doit être un acteur central de la transition à l'international et vers le niveau européen. Enfin, reste l'enjeu de l'Europe de la Défense pour laquelle la mutualisation des équipements et le partage capacitaire peuvent représenter des solutions sur le long terme pour la nouvelle conjoncture économique et géostratégique.



Éducation : la France surpaye et comment en sortir

Deux ans après notre étude « Éducation : l'enseignement public beaucoup plus cher que le privé » qui dénonçait déjà un surcoût de l'enseignement public en France, la Fondation iFRAP s'est intéressée au fonctionnement et au coût de l'éducation chez nos voisins les plus proches, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Dans cette étude du mois de septembre 2013, reprise par le quotidien *Le Figaro*, la Fondation iFRAP conclut que pour un nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire similaire (autour de 10,5 millions de l'élémentaire à la fin du secondaire), la France dépense chaque année plus de 85 milliards d'euros dans son système éducatif contre 55 milliards chez nos voisins et ce, pour un système éducatif de plus en plus critiqué par les institutions internationales.

Retraites : l'impact de la convergence des régimes du public et du privé chiffré

Mes sur la base des 25 meilleures années de salaire, celles des fonctionnaires sur les dix dernières années. L'Etat a calculé l'impact d'un passage aux 25 meilleures années pour les nouveaux retraités de la fonction publique d'Etat. Le changement se ferait progressivement, au rythme de deux années par génération. Les fonctionnaires qui prennent leur retraite les prochains verseraient leur pension calculée sur les six dernières années, ceux qui partent en 2025 sur trois ans, etc. On arriverait à une convergence complète du public et du privé en 2026 (voir ci-dessous). Les retraités du public verseraient leur pension composée de quelques euros par mois en moyenne en début de période. Puis, l'impact traiterait jusqu'à 2026. Les fonctionnaires qui cessent de travailler cette année-là toucheraient 170 euros de moins sur les mois en moyenne avec le système mode de calcul. L'économie pour les finances publiques serait en fait limitée : 16 milliards d'euros seulement en

3,2

MILLIARDS D'EUROS
Ce qui rapporterait aux finances publiques, à l'horizon de 2020, la suppression des départs anticipés des catégories actives dans la fonction publique, selon l'IFRAP.



Doublons de compétences à tous les échelons : le mal français

Cet été 2013, la Fondation s'est penchée sur les questions des périmètres d'intervention des différents niveaux administratifs (État, régions, départements, communes, Sécurité sociale) et des doublons de compétences. L'étude a été reprise par l'hebdomadaire *Le Point*. Le choc de simplification et la modernisation de l'action publique initiés par le gouvernement doivent conduire notre pays à lancer une politique de fusion des échelons administratifs et des intervenants en matière d'aide sociale. Si pour l'instant, les annonces du gouvernement déçoivent et se concentrent essentiellement sur l'accélération de l'e-administration, la question des périmètres d'interventions des différents niveaux administratifs reste posée, au mépris des règles de subsidiarité, ici illustrée par la Fondation iFRAP à travers quatre exemples : l'action sociale, la gestion de l'eau, la création d'entreprises et le secteur recherche et innovation.



La Fondation iFRAP **toujours plus présente** dans les médias

Depuis la rentrée 2013, retrouvez Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, pour deux rendez-vous hebdomadaires :



• tous les dimanches à 8 h 30 sur Europe 1 au micro de Benjamin Petrover, pour un débat sur les questions économiques du week-end ;



• tous les mercredis à 7 h 20 sur Radio Classique pour écouter les propositions de la Fondation iFRAP dans l'émission « Des idées neuves ».

Dans la presse française

De nombreuses parutions dans la presse, notamment dans le *Figaro Magazine*, le quotidien *L'Opinion*, *Paris Match*, *L'Usine nouvelle*, *Le Nouvel Observateur* et un portrait d'Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, dans *Libération*. La Fondation a également signé des tribunes publiées par *Le Monde* (« Dépenser sans compter, promet le chômage pour tous »), le *Figaro Magazine* (« Où est l'équité ? Ras-le-bol fiscal, familles, aides sociales et transferts ») et un article, « Décentralisation, une réforme impossible ? », dans la revue *L'Ena, hors les murs*.

À la radio

Sur les antennes d'Europe 1, de Radio Classique, RMC, RFI, RCD, RTL, France Culture et France Info...

Sur les plateaux télé



Notamment dans les émissions « C à dire » et « C dans l'air » sur France 5 (« L'argent de poche des syndicats » et « Sécu, l'heure des comptes »), « Le club de l'économie » et « À l'écoute » sur TF1, l'émission « 28 minutes » sur Arte, « Mots croisés » sur France 2 (« Impôts, retraites, qui va payer ? ») et sur BFM/BFM Business sur les plateaux « Les experts »...

Et dans la presse étrangère

IL FOGLIO
DIRETTORE GIULIANO FERRARA

En mai, le journal italien *Il Foglio* cite Agnès Verdier-Molinié, sur les réformes à mettre en œuvre en France pour contrer la récession.

DIE WELT

En juillet, le quotidien allemand *Die Welt* cite les propositions de la Fondation iFRAP pour une réforme des retraites équitable entre le public et le privé.

L'Écho

Début septembre, le quotidien belge *L'Écho* interrogeait Agnès Verdier-Molinié sur les annonces du budget 2014 et la « pause fiscale ».



Le BULLETIN D'INFORMATION DE LA FONDATION iFRAP est une publication de la Fondation iFRAP – Fondation reconnue d'utilité publique. 5 rue Cadet, 75009 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. www.ifrap.org. Directeur de la publication, président: Olivier Mitterrand. Directeur: Agnès Verdier-Molinié. Conception éditoriale et graphique, secrétariat de rédaction: TEMA|presse (03 87 69 18 01). Impression: Groupe Socosprint, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. Dépôt légal: novembre 2013. ISSN: 2116-3510.

La Fondation iFRAP présente au Parlement

Les chercheurs de la Fondation échangent régulièrement avec les parlementaires et interviennent dans des conférences et colloques au Parlement. Ils étaient, par exemple, le mardi 17 septembre au Sénat où la Fondation était invitée par le groupe DCI sur le thème *Le département, pivot de l'organisation décentralisée de la République ?* et le jeudi 19 septembre à l'Assemblée nationale pour la Journée annuelle du Cercle Numérique et Santé pour défendre l'ouverture des données de santé.

L'expertise de la Fondation iFRAP est aujourd'hui de plus en plus reconnue par la société civile, les médias et les décideurs publics, nos travaux et études servant de base à certaines propositions d'amendements. Philippe François, expert retraite, et Sandrine Gorreri, directrice de la rédaction du mensuel de la Fondation iFRAP, *Société Civile*, ont été auditionnés par le groupe UMP au Sénat dans le cadre du projet de loi de réforme des retraites. Ils y ont présenté les propositions de la Fondation en faveur d'un régime universel de retraites et d'une unification des règles public/privé. Les économies à attendre de la simplification de notre système et de l'alignement des règles de calcul des retraites des fonctionnaires sur les salariés du privé peuvent être évaluées à plus de 10 milliards d'euros d'ici 2020 soit la moitié du déficit établi par le COR.

Ainsi, la proposition AS86 pour une convergence des retraites publiques et privées d'Arnaud Robinet qui reprend notre étude, *Retraites, les 15 clefs de la réforme* et cite nos calculs démontrant que « pour des salaires moyens quasi identiques, les fonctionnaires ont en moyenne une retraite de 2.202 euros quand les salariés du privé ont une retraite de 1.713 euros ».

Au Sénat, Gérard Cornu interpellait sur cette même question des retraites la ministre des Affaires sociales et de la Santé au travers de deux questions écrites, l'une sur la majoration de 5% par enfant que versent les régimes de retraites publics par rapport au privé, à partir du 4^{ème} enfant et l'autre, sur les calculs de la Fondation iFRAP quant à une convergence des régimes publics-privés d'ici à 2026.

En savoir plus...



La Fondation iFRAP est un think-tank qui effectue des études et recherches sur l'efficacité des politiques

publiques. Après 25 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques, la Fondation a été reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Sa mission : « Effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées ». Son indépendance est assurée par un financement exclusivement privé.

Président de la Fondation, Olivier Mitterrand dirige le conseil d'administration ; Agnès Verdier-Molinie est directeur de la Fondation ; Bernard Zimmern, qui a créé la Fondation en 1985 est aujourd'hui son Président d'honneur ; Sandrine Gorreri est directrice de la Rédaction du mensuel de l'iFRAP, *Société Civile* ; Samuel-Frédéric Servière est responsable des questions budgétaires et fiscales ; Monique Olivet est responsable administratif ; Philippe François est expert des questions retraites, santé et énergie ; Bertrand Nouel est expert sur les questions de justice et du social ; Christian Arnault est chargé des sujets transports et Manon Meistermann est chargée du site Web et des sujets comparaisons internationales.

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

OUI, je m'abonne à *Société Civile* pour 1 an, soit **49 €** au lieu de ~~80 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de.....€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale: réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personnes), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique: au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable; ou bien au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.

M. M^{me}
Nom Prénom
Organisme.....
Adresse.....
Code postal..... Localité.....
E-mail.....